

## Proposition de décret visant à favoriser la prise de collations saines au sein de toutes les écoles de la FWB

### Développements

#### Article 25

- « 1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.
2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale. »

*2. Les auteurs de la présente proposition remarquent que les enfants des écoles n'ont pas tous accès à des collations saines.*

Ainsi, en fonction du milieu socio-culturel, du niveau de vie des familles (revenus salarial), l'alimentation est un réel problème qui peut engendrer pour l'avenir des problèmes de santé (diabète, obésité, problèmes cardiovasculaires, problème de mobilité lié à la surcharge pondérale,).

Les différences sociales se marquent également par le contenu des boîtes à tartines.

Cette inégalité peut engendrer des mises à l'écart, de moqueries, des sentiments d'injustice, du harcèlement moral,

Afin de lutter et de prévenir ces différentes problématiques, des solutions doivent être mises en place :

-L'organisation, une fois par semaine, de distribution gratuite de collation saine venant directement des producteurs locaux (fruits, légumes, potages, produits laitiers,)

Ces collations sont livrées directement dans les différentes écoles selon un calendrier établi.

-La mise en place dans chaque école et de manière structurée par semaine de la journée de collation saine prévue par les familles.

- L'organisation de la journée de la soupe dans tous les établissements scolaires préparée au sein des établissements scolaires

Par la concrétisation de telles actions, les auteurs de la présente proposition espèrent que non seulement les élèves mais aussi les familles prendront conscience de l'importance de l'alimentation sur la santé des jeunes adultes en devenir.

Proposition de décret visant à favoriser la promotion de la santé par le biais de l'alimentation saine lors des récréations dans les établissements scolaires.

#### Article 1

1. Distribution gratuite une fois par semaine dans tous les établissements de collation saine issue des producteurs locaux.
2. Une journée par semaine de collation saine prévue par les familles
3. Fête de la soupe

#### Article 2

Le présent décret s'applique à tous les établissements scolaires (maternelle et primaire) de la FWB

#### Article 3

Une subvention est allouée à chaque établissement scolaire afin d'organiser au mieux les événements proposés à l'article 1. Le montant de cette subvention est déterminé par le Gouvernement de la FWB et versé sur les comptes bancaires des écoles sous l'intitulé « subventions collation saines » l'année précédant sa mise en œuvre.

#### Article 4

*De l'organisation de la distribution de collation saine* Une fois par semaine, les producteurs locaux contactés livrent dans les écoles des aliments sains pouvant servir de collation lors des récréations. La distribution se fait dans les classes. Tous les élèves ont ainsi, une fois par semaine, le même type de collation. Cela permet non seulement de contribuer à une meilleure alimentation au service de la santé mais également à éviter la surconsommation de produits inappropriés (sucre, soda,) pour la construction du corps humain. Cette collation identique permet aussi d'éviter toute forme de discrimination dans les cours de récré et permet également d'enrayer un mécanisme éventuel de « harcèlement » ou de « racket » et engendre par conséquent une diminution des conflits pouvant se créer autour des collations.

#### Article 5

*Une journée par semaine de collation saine prévue par les familles* Dans chaque établissement scolaire au niveau maternel et primaire, une journée de collation saine prévue par les familles permet de les impliquer dans les processus de l'alimentation saine à l'école. Les élèves et leur famille sont alors partenaires d'une bonne hygiène de vie, au moins une fois par semaine, dans le cadre de l'alimentation, facteur important de la santé et du développement des élèves. Une liste propose des collations saines en début d'année scolaire à toutes les familles des élèves des établissements scolaires afin de les aider dans le choix approprié des collations « famille »

#### Article 6

*Fête de la soupe* Une journée intitulée « Fête de la soupe » doit être organisée au sein des établissements scolaires à une date choisie par les équipes éducatives. Chaque élève peut, cette journée, découvrir différents types de soupe (3 minimum) en lien avec l'article 25 qui promeut la santé à l'école via un « bar à soupes » organisé au sein des établissements scolaires.

#### Article 7

*Remise d'un rapport annuel d'activités* Les établissements scolaires doivent envoyer un rapport d'activité à la FWB pour le 1 juin. Ce rapport doit faire état des collations saines proposées chaque semaine ainsi que des collations familiales. En cas de non-respect des présentes dispositions, l'établissement scolaire fautif se voit privé pour l'année suivante de la subvention, « collation saine » Cette proposition doit être mise en place dans les établissements scolaires dès la rentrée 2022 afin que les subventions allouées permettent de prévoir les différents achats.

**Bodson** Ethan

~~Ethan~~

**Boissy** Oudia

Oudia

**Bordonaro** Tristan

Tristan

**Collin** Léna

Léna

**Delfosse** Amélie

Amélie

**Dubois** Téo

Téo

**Fraiture** Mathis

Mathis

**Glineur** Alexandre

Alexandre

**Hubin** Noah

Noah

**Hubin** Tom

Tom

**Job** Ileana

Ileana Job

**Lanero Alvarez** Emma

Emma

**Ostürk** Onder

Onder

**Paulis** Alexis

Alexis

**Piol** Sélénia

Sélénia

**Plusquin** Elias

Elias

**Ponente** Soan

Soan

**Saccaro** Lara

Lara

**Sanfilippo** Timéo

Timéo

**Sevinç** Kaan

Kaan

**Simonis** Thomas

Thomas

**Vetro** Nathan

Nathan

**Wojtaszczyk** Tim

Tim

**Wollwert** Maximilien

Maximilien